

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DU CANAL DE CORBERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2023-2

Séance du 26 janvier 2023



ASA DU CANAL DE CORBERE
23 avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET

Nombre de voix

En exercice : 12

qui ont voté : 11

L'an deux mille vingt-trois et le 26 janvier à 18 heures, le syndicat de l'ASA du Canal de Corbère s'est réuni au bureau des ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt, sous la présidence de Monsieur Didier BRUZY, Président.

Présents : MM. BRUZY Didier, MAILLOLS Pascal, SAURIE Jean-Pierre, REIG Joseph, REIG Pierre, REIG Jean, Marc MARTY, José COLCHERO, José GRANDE Syndics titulaires, Pascal BRUZY, Bruno LOPEZ, Syndics suppléants

Représentés : BIANCHINI Marc et MARTY Daniel

Date de la convocation

Le 10 janvier 2023

Monsieur Jean-Pierre SAURIE a été nommé secrétaire.

Le Président présente au Conseil Syndical les résultats de l'exercice 2022 :

OBJET

**AFFECTATION DU
RESULTAT
D'EXERCICE
2022**

Déficit d'investissement de 66 854.42 €

Excédent de fonctionnement de 98 609.21 €

Ce qui représente les résultats cumulés suivants :

Déficit d'investissement de 172 642.12 €

Excédent de fonctionnement de 613 699.24 €

Les résultats à reporter au budget 2023 sont donc :

Déficit d'investissement en dépenses au 001 : 172 642.12 €

Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 : 172 642.15 €

Excédent de fonctionnement en recettes au 002 : 441 057.12 €

Après avoir délibéré valablement, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2022.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, le 26 janvier 2023.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en DDTM

Le 27 janvier 2023

et publication

du 27 janvier 2023

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

